

CABINET  
N° 025,0021 /MICA/CAB  
SP-GUCI

Ouagadougou, le 19 NOV 2025

## COMMUNIQUE

### REPORT DE LA PERIODE D'EXPORTATION DES AMANDES DE KARITE

Dans le but de rendre disponibles les amandes de karité au profit des unités de transformation au niveau national, le Gouvernement a, par communiqué conjoint n°024-012/MICA/MEF du 18 septembre 2024, interdit l'exportation desdites amandes.

Cependant, tenant compte de l'évolution de la campagne 2025-2026 qui affichait des perspectives de bonne production d'amandes, le Gouvernement a, par communiqué n°025-013/MICA/CAB du 22 septembre 2025 fixé la période du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 31 mai 2026 pour l'exportation des amandes de karité. Cette exportation est assujettie à la vente préalable d'au moins 25% des quantités destinées à l'exportation aux unités de transformation au niveau national.

Le point régulier de cette mesure fait à date a permis de constater que les besoins des unités de transformation n'ont pas été satisfaits. Par conséquent, l'exportation des amandes de karité au titre de la campagne 2025-2026, initialement fixée du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 31 mai 2026, est reportée jusqu'à nouvel ordre.

En tout état de cause, les contrôles seront renforcés et tout contrevenant à cette mesure s'expose à de lourdes sanctions. Ainsi, les produits seront saisis, vendus et les recettes reversées aux Fonds de Soutien Patriotique (FSP). Aussi, le moyen de transport ayant servi à la commission de l'infraction sera confisqué. Le chauffeur, le propriétaire des amandes de karité ainsi que toute personne impliquée dans l'exportation seront réquisitionnés pour des travaux d'intérêt général.

Par conséquent, les acteurs économiques sont invités au strict respect de cette mesure qui entre en vigueur pour compter de sa date de signature.

Pour tout cas suspect, les dénonciations peuvent être signalées aux différentes structures de contrôle ou aux numéros verts suivants : 84 00 11 84 / 85.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
Alassane OUEDRAOGO  
Chevalier de l'Ordre du Mérite Burkinabé